



Préparation de la rentrée 2018
Conseil Départemental de l'Éducation
Nationale
01 mars 2018



Présents : 5 élus – 1 UDAF – 1 JPA – 1 DDEN – 1 FCPE – 4 UNSA – 1 CGT – 4 FSU

Préalables

L'IA informe le CDEN que la situation d'Allanche, évoquée à la fois dans le journal « La Montagne » du 22 février et par les journalistes de France 3, a conduit le ministère à s'intéresser de près aux mesures de carte scolaire envisagées. Ces mesures seraient susceptibles d'être remises en cause par le ministère car elles concerneraient trop peu d'écoles et ne permettraient pas d'abonder les RASED et les brigades.

L'échange « musclé » entre l'IA et la FSU qui suit cette déclaration conduit le Préfet :

- à demander à un représentant de la FSU de rester respectueux ;
- à rappeler qu'il peut y avoir des inconvénients à trop crier au loup.

Carte scolaire « écoles »

Déclaration de l'Unsa- Education

Entre la rentrée 2008 et la rentrée 2013, pour une baisse d'environ 300 élèves, le Cantal a perdu 37 postes : 27 sous la législature Sarkozy et 10, à la rentrée 2013, sous la législature Hollande.

Nous étions en ces temps unanimes (UNSA, FSU, CGT, Parents d'élèves, Elus, DDEN, ...) et nous votions ensemble, dans cette salle, des motions dont l'idée centrale peut se résumer ainsi : « **Le Cantal ne pourra pas sereinement travailler à sa restructuration sous la menace permanente de retraits de postes** ».

La convention signée en janvier 2014, en présence du ministre Peillon, est directement issue de cette revendication. Elle a permis au Cantal, malgré la perte de plus de 500 élèves, de conserver ses moyens en 2014, en 2015 et en 2016.

Cette convention a permis aux différents acteurs de confronter leurs points de vue dans plusieurs groupes de travail et d'élaborer des documents qui servent désormais de base aux travaux techniques de carte scolaire. L'article 7 de la convention, et dans l'article 5 de la Charte de la qualité d'accueil, garantissent par exemple un traitement équitable des écoles selon leur structure : « **S'il faut suffisamment d'élèves par niveau afin de créer de l'émulation... il n'en demeure pas moins que l'importance des effectifs doit permettre un travail efficace :**

- o qui s'avère difficile au-delà de 15 élèves de moyenne dans les écoles de 1 à 4 classes ;
- o qui se situe, dans les écoles à 5 classes et plus, entre 15 et 20 en maternelle (moins pour les TPS) et 18 à 22 en élémentaire... »

En octobre 2016 un avenant a été signé et l'UNSA-Education maintient qu'elle le soutient clairement pour 4 raisons :

- 1) Il constitue une véritable protection face aux perspectives démographiques et aux orientations politiques ;
- 2) Il ne condamne pas le Cantal à rendre 5 postes par an contrairement à ce que certains veulent bien laisser croire (pas de retrait en 2017 et seulement 2 cette année) ;
- 3) Il valide les outils fondateurs élaborés en commun ;
- 4) Il confirme que toute évolution doit être validée dans les territoires en présence de tous les partenaires. A l'heure où il est de bon ton de dénoncer les dérives centralistes il est tout de même important de le relever.

Les mesures proposées par l'IA sont issues d'une concertation transparente et que nous jugeons effective. Elles répondent à certaines sollicitations des organisations départementales, elles respectent les dotations ministérielles attribuées et elles s'inscrivent globalement dans les orientations définies dans la convention.

Pour l'Unsa-Education l'hypothèse d'une mise sous tutelle ministérielle est inenvisageable : la carte scolaire doit rester une compétence départementale. Pour marquer notre attachement indéfectible à ce principe nous voterons pour les mesures proposées.

Mesures spécifiques

RASED G : Ouverture à St Flour Thioleron - Un engagement est pris de créer au moins 3 maîtres G dans les années à venir (au moins 1 par carte scolaire) et d'ouvrir des possibilités de départs en stage des titulaires du CAPPEI dès l'année scolaire 2018/2019.

RASED E : Fermeture à Arpajon – Ouverture à Aurillac La Jordanne

POSTES FLECHES LANGUE : Roffiac (Transformation du poste fléché vacant en adjoint) – Un débat devrait être réengagé sur cette question pour la prochaine carte scolaire.

PDMC : Neuvéglise (Fermeture) - Mauriac / Le Vigean (Fermeture) – Une évaluation a été effectuée au niveau départemental et elle montre pourtant une efficacité des dispositifs.

UPE2A : Aurillac F. Delmas (Création du ½ poste à TD) - St Flour Thioleron (Fermeture du ½ poste mais réexamen à la rentrée)

Enfants du voyage : Création d'un poste EFIV itinérant sur Aurillac pour aider les nouvelles écoles d'accueil (Tivoli – Belbex et Doumer) – Suppression d'un ½ poste EFIV au collège la Ponétie (reste un ½) – Création d'un ½ poste sur les moyens 2d degré.

ITEP : ½ poste fermé à St Flour Le Parc et ½ poste externalisé sur le collège B. Pascal

IME : ½ poste mis à disposition du SESSAD fermé à St Flour – Mauriac (décharge de direction fermée et confiée à un coordonnateur – Création d'un poste d'enseignant spécialisé)

Enseignant référent : Création d'un poste rattaché au collège de Murat qui exercera sur la circonscription de St Flour et la vallée de la Cère

Aurillac IESHA : 1 poste est externalisé sur l'école des Alouettes (régularisation de la situation existante).

Situations particulières

Arpajon maternelle, Aurillac P. Doumer, Naucelles, Neuvéglise, St Illide et Mauriac : ces écoles feront l'objet d'une attention particulière à la rentrée 2018.

Mesures décidées sur les écoles

Ecoles	Postes	Effectifs (moyenne)	Mesures	Coûts
St Bonnet de Salers	1	9	Fermeture de l'école	-1
Cheylade	1.625	14	0.5 à TP	-0.125
Rageade	1.625	15	Fermeture du 0.625	-0.625
Sauvat	1.625	16	0.625 reconduit à TP	0
Chalargues	1.625	17	Fermeture de 0.125 - 0.50 à TP	-0.125
Moussages	1.625	19	0.625 reconduit à TP	0
Chalvignac	1.625	20	0.125 reconduit à TP	0
Lugarde	1.625	24	2 ^{ème} poste complet créé à TP	0.375
Aurillac Dinandiers	2 cl	23 (11.5)	Fermeture d'un poste	-1
Labesserette	2 cl	33 (16.5)	2 ^{ème} poste créé à TD	0
Glénat	2 cl	15 (7.5)	Fermeture d'un poste	-1
Labrousse	2.5	45 (18)	3 ^{ème} poste complet à TD	0.5
Boisset	2.5	48 (19.2)	3 ^{ème} poste complet à TD	0.5
Polminhac	4 cl	97 (23.75)	5 ^{ème} poste à TD	1
Montsalvy	4 cl	49 (14.25)	Fermeture d'un poste	-1
Saignes	5 cl	67 (13.4)	Fermeture d'un poste	-1
Allanche	5 cl	68 (13.6)	Fermeture d'un poste	-1
Laroquebrou	5 cl	77 (15.4)	Fermeture d'un poste	-1
Vézac	5.5 cl	108 (19.64)	6 ^{ème} poste complet à TD	0.5
Aurillac La Jordanne	7 cl.	150 (21.43)	8 ^{ème} poste à TD	1
St Flour Thioleron	8 cl	180 (22.5)	9 ^{ème} poste à TD	1
Ydes	9 cl	131 (14.56)	Fermeture d'un poste	-1
Aurillac F. Delmas	9 cl	161 (17.89)	Fermeture d'un poste	-1
Jussac	9.5 cl	179 (18.84)	½ poste maintenu à TP	0
Ytrac	10 cl	223 (22.3)	11 ^{ème} poste à TD	1

(1) Effectifs prévisionnels établis par IA sur extraction de janvier 2018

Votes sur les propositions de l'IA

Pour : 11 (Elus, UDAF, FCPE et Unsa)

Contre : 5 (FSU et CGT)

Abstention : 0

La JPA n'a pas pris part au vote

Carte scolaire collèges

Déclaration Unsa-Education

Pour une baisse supposée d'une cinquantaine d'élèves les collèges du Cantal perdent 8 divisions (11 par rapport à la dotation consommée). Nous disons « supposée » car les services du Rectorat refusent de prendre en compte les prévisions des chefs d'établissement quand elles sont susceptibles de conduire à la création d'une division. Nous constatons ainsi que les prévisions sont délibérément minorées en 6^{ème} à Laroquebrou, Massiac, La Vigière et St Mamet.

Et une nouvelle difficulté apparaît cette année. Au prétexte légitime de favoriser l'inclusion des ULIS, le Recteur a annoncé que ces élèves seraient comptabilisés dans les effectifs. Et ils le sont... sauf dans les collèges où leur prise en compte conduirait à la création d'une division supplémentaire. C'est le cas :

- En 6^{ème} et en 5^{ème} à La Vigière
- En 4^{ème} à J. Ferry
- En 3^{ème} à La Jordanne

Entre le CTSD du 1^{er} février et ce CDEN plus de 20 élèves d'ULIS ont donc disparu des écrans radar : ce n'est pas acceptable. Nous demandons, à minima, que les situations des collèges concernés par cette problématique soient immédiatement revues.

Alertes météo

A la demande de plusieurs collègues (enseignants et chefs d'établissement) l'Unsa-Education a sollicité l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Nous considérons que les conditions de diffusion des arrêtés préfectoraux posent des difficultés. Nous demandons à Mme Le Préfet :

- De prendre des décisions dans des délais qui permettent de prévenir les élèves avant la fin des cours ;
- D'éviter, autant que faire se peut, des départs anticipés qui génèrent de graves problèmes de sécurité.

